

DIPER 2

DEMANDE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

à retourner à la DSDEN, DIPER 2 s/c de l'IEN pour le 17 mars 2014

NOM : Prénom : Titulaire

Grade

Adresse :

Affectation :

Circonscription

Préciser le motif

Préciser la quotité souhaitée

RÉPARTITION HEBDOMADAIRE

50 % hebdomadaire soit une alternance de 2 jours travaillés semaine A et 3 jours travaillés semaine B

une journée libérée (la quotité de travail sera calculée au prorata de la libération accordée et en fonction de l'organisation scolaire retenue pour l'école)

RÉPARTITION ANNUELLE

50 % annualisé*

Alternance en 2 périodes égales travaillées :

1^{ère} période du 01/09/2014 au 31/01/2015

2^e période du 01/02/2015 au 31/08/2015

Au cas où l'annualisation ne pourrait être mise en œuvre :

maintien de la demande de temps partiel à 50 %

annulation de la demande

Àle Signature de l'intéressé(e) :

Date :
Visa de l'IEN de circonscription :

Décision de la directrice académique :

accordé

refusé

Dominique FIS